AccueilRevenir à l'accueilCollectionCorrespondance active de Jean-Baptiste André GodinCollectionGodin\_Registre de copies de lettres envoyées\_CNAM FG 15 (7)ItemJean-Baptiste André Godin au Président du tribunal civil de Charleville, 21 décembre 1864

# Jean-Baptiste André Godin au Président du tribunal civil de Charleville, 21 décembre 1864

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

#### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

3 Fichier(s)

### Informations sur le document source

CoteFG 15 (7)
Collation3 p. (335r, 336r, 337v)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin au Président du tribunal civil de Charleville, 21 décembre 1864, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 26/11/2025 sur la plate-forme EMAN : <a href="https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/43181">https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/43181</a>

## Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

## **Présentation**

Auteur·e<u>Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)</u>
Date de rédaction<u>21 décembre 1864</u>
Lieu de rédactionGuise (Aisne)
Destinataire<u>Président du tribunal civil de Charleville</u>

# **Description**

RésuméSur le procès en contrefaçon opposant Corneau frères à Godin. Après l'audience qui ne lui a pas semblé faire une lumière suffisante sur la question, Godin expose de façon détaillée les arguments en faveur de sa demande en nullité de la certificat d'addition de Corneau frères. Il recommande au président du tribunal de confier l'expertise, si elle est décidée, à des personnes compétentes, de préférence à Paris où l'on trouve tous les appareils de chauffage. SupportSur le folio 337v sont copiées la fin de la lettre de Godin au président du tribunal civil de Charleville du 21 décembre 1864 et la lettre de Godin à monsieur Bertrand u 20 décembre 1864.

### Mots-clés

Appareils de chauffage, Brevets d'invention, Contrefaçon, Fonderies et manufactures "Godin", Procédure (droit)

Personnes citéesCorneau frères

Notice créée par <u>Équipe du projet FamiliLettres</u> Notice créée le 15/09/2022 Dernière modification le 26/04/2023